

Mardi 5 juillet 2011

Le Conseil général du val d'Oise engagé dans le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal

J'ai présenté à la dernière séance du Conseil général un important rapport concernant le dépistage des cancers du sein et colorectal.

Il montre la nécessité de renforcer la communication à ce sujet.

Je regrette que les médias relatent plus facilement les polémiques, les annonces de concerts gratuits et autres festivals, plutôt que ces informations d'intérêt général. Président de la commission action sociale-santé, j'ai estimé utile de lui réserver une place sur mon blog. Le Conseil général entend jouer un rôle important dans ces actions de prévention.

Voici quelques extraits de mon intervention.

Le Conseil général cofinance, avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'Etat, l'association Prévention Santé en Val d'Oise (PSVO), qui coordonne les **campagnes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal**. La nécessité de ces dispositifs est démontrée et confirmée.

On note une montée progressive et importante pour le dépistage du cancer colorectal, mais qui reste cependant inférieure à 30 %. On regrette cependant une diminution concernant le cancer du sein. Cette dernière n'est pas propre au Val d'Oise. Cela nous rappelle l'utilité de renforcer les actions de communication.

Le Conseil général du val d'Oise a été **pilote et très novateur dans le domaine de la prévention**. Il manifeste sa volonté de s'impliquer dans ce domaine d'intérêt général concernant la santé publique

Le Val d'Oise, Département pilote, a lancé il y a 20 ans une campagne de dépistage du cancer du sein. Il a fondé pour cela l'association **Prévention et Santé en Val d'Oise** (PSVO), en association avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Ce dispositif a été complété plus récemment par une campagne concernant le cancer colorectal. La présentation du rapport 2011 est l'occasion d'en faire le bilan et d'évoquer les perspectives.

LA CAMPAGNE DE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Le diagnostic précoce grâce au dépistage permet de déceler très tôt d'éventuelles anomalies, en l'absence de tout symptôme. Il permet d'améliorer la prise en charge de la maladie et d'apporter de meilleures conditions de traitement. Tous les deux ans, les femmes de 50 à 74 ans sont invitées à réaliser une mammographie par un radiologue conventionné. Les clichés sont relus par un second radiologue. Cette double lecture est un gage de qualité et de fiabilité. **En 2010, dans le Val d'Oise, 84 052 femmes ont été invitées, et 35 810 ont été dépistées**, soit un taux de participation de 49,6 % contre 57,5 % en 2009 permettant de détecter 168 cancers.

LA MISE EN PLACE DEPUIS 2008 DU DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

La mise en place de ce dépistage est plus récent, il date de 2008 et concerne tous les départements. Le cancer colorectal représente, par sa fréquence, le troisième cancer chez l'homme et le deuxième chez la femme. Ce dépistage est préconisé tous les deux ans chez les personnes de 50 à 74 ans. Dans le val d'Oise, en 2010, 128 859 invitations ont été envoyées, et 36 325 tests ont été réalisés (contre 30 915 en 2009 et 6 090 en 2008), soit un taux de participation de 28,5 %.

Afin de faire connaître et de favoriser le dépistage des cancers, l'association met en place de nombreuses actions de communication :

- articles dans la presse locale,
- affichage dans les abribus,
- informations aux hôpitaux, cliniques, mutuelles, communes du Val d'Oise,
- journée d'information "grand public",
- interventions auprès de femmes ne maîtrisant pas la langue française, de femmes africaines et de gens du voyage,
- création de brochures pour les femmes étrangères et les femmes sourdes,
- formation des médecins du travail,
- parution d'un journal à destination des professionnels,
- journée des professionnels de santé.

Le budget consacré à ces dispositifs est en hausse de 8 % et s'élève à 2 106 128 €. Il confirme l'implication importante du Conseil général, de la CPAM et de l'Etat. La participation de la CPAM est estimée à 769 722 € et Le Département est sollicité à hauteur de 506 379 € (un ajustement financier est fait tenant compte des subventions déjà versées).

Publié dans : **le conseil général** Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)